



# L'INCONTOURNABLE

## Amiante: Leçon toujours non retenue par la direction du TSEE

Peu de temps après le droit d'alerte de la rame 541, une nouvelle fois la direction bafoue le droit de retrait et la santé des agents en les exposant volontairement à l'amiante.

Le 28/07/2021, deux agents du 3x8 à PC sont envoyés par leur DPX afin de changer une vitre de 3ième phare sur une motrice réseau (613), malgré plusieurs alertes successives des agents sur le risque de présence d'amiante.

Il aura fallu la présence d'esprit d'un agent formé et expérimenté d'une autre UO passant devant la rame et voyant faire les agents pour que les travaux soient stoppés. En effet, celui-ci a confirmé la possible présence d'amiante sur ces rames dans l'enduit « becker ».

**Suite à analyse de la situation par la hiérarchie, la direction fait partir la rame de PC pour la traiter en processus amiante à VSG.**

## Au bout de 8 mois toujours aucune réponse.

Suites aux nombreuses interrogations des agents auprès de la hiérarchie, il aura fallu une fois de plus l'intervention de SUD-Rail pour que la direction daigne « enfin » répondre aux questions et proposer des choses concrètes aux agents (entretien avec le DRH, visites médicales avec le médecin du travail), jusqu'à maintenant seules des fiches d'exposition à l'amiante (FEA) avaient été établies mais non transmises.



## Une DCI SUD-Rail nécessaire pour avoir enfin des réponses

SUD Rail a donc posé une DCI afin d'avoir plus d'informations de la part de la direction dans le mutisme depuis 8 mois, lors de celle-ci la direction « reconnaît dans un premier temps et à demi-mot » que des erreurs ont été commises et s'engage à mettre des en place des formations pour l'utilisation du couteau chauffant, à faire un état parc afin de connaître l'état de corrosion des vitres, former et informer la hiérarchie sur le risque amiante, diffuser un REX auprès des tous les agents... Il serait grand temps !

## La direction se cherche des excuses pour cacher « ses erreurs »

Puis ,suite aux écrits de SUD-Rail, cette même direction explique que les agents ont bien utilisé un couteau chauffant pour découper le joint et n'ont donc pas eu besoin de poncer ou gratter dans la matière amiantée, après vérification auprès des cheminots, **c'est bien sûr faux**, et la direction le reconnaîtra elle-même en confirmant que personne n'est formé à l'utilisation de celui-ci sur PC.

**Pour SUD Rail il est clair que la direction cherche une fois de plus à cacher la vérité, c'est pathétique.**

SUD-Rail sera toujours aux côtés des agents face aux situations où la direction néglige volontairement leur santé. Si vous avez effectué ou que votre hiérarchie vous demande de changer des vitres de **3 ieme phare où il y a de la présence de corrosion, rapprochez-vous d'un militant SUD Rail.**

## Amiante au Landy, même souci qu'au TSEE !

Au Landy, suite à un droit d'alerte SUD-Rail, la direction est actuellement contrainte de fermer un atelier 8 voies car des travaux de ponçage ont été effectués sur de l'enduit becker ( potentiellement amianté) sans aucune mesure de sécurité particulière.

**La politique de la SNCF face à l'amiante est la même dans tous les ateliers du Matériel, c'est à nous de prendre soin de notre santé. Il ne nous faut pas compter sur la Direction !**